# SOCIÉTÉ

DE

# Construction Permanente de Quebec.

QUÉBEC, 16 AVRIL 1866.

**Monsieur,**

Afin de faire connaître le plutôt possible aux actionnaires de la Société de Construction Permanente de Québec, le résultat de ses opérations pour le premier terme entier de dix années de son existence, et dans la vue de prendre les moyens nécessaires de régler à l'avenir toutes les classes qui expireront chaque mois, et pour autres sujets importants concernant les règles de la Société, lesquelles, au désir des Directeurs et d'un grand nombre d'actionnaires, doivent être changées, modifiées ou rescindées : conformément aux règles 14ème et 41ème de l'institution, nous convoquons, par le présent, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour le 4ème lundi, le 23 du courant, à 7 heures du soir dans les bureaux de la Société, Rue St. Jean, Haute-Ville de Québec.

Par ordre,

**LOUIS LESSARD,**
Sec.-Trés.

[illegible]